



VILLE DE CHATELET

PROVINCE DE HAINAUT - ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

REUNION INTERQUARTIERS
CHATELET CENTRE – FAUBOURG/CARNELLE –BOUBIER
DU 28 NOVEMBRE 2007

Thème : Ma commune au quotidien.

Président : Monsieur Daniel VANDERLICK , Bourgmestre.

Présents : Monsieur Michel MATHY, Echevin des Quartiers,
Madame Marie-France TOUSSAINT, Echevine de la Culture,
Madame Nathalie CATTALINI, Echevine de l'Environnement,
Madame Françoise ABAD GONZALEZ, Echevine de l'Urbanisme,
Monsieur Alexandre DUPANLOUP, Echevin de l'Etat Civil,
Monsieur Michel FILLEUL, Echevin de l'Informatique,
Monsieur Michel LAMBOT, Echevin des Festivités,
Madame Jacqueline PENDEVILLE, Secrétaire Communale,
Monsieur Eric PAULUS, Chef de Corps, service de Police,
Madame Maria-Rosa SANTORO, Conseillère Communale,
Monsieur Jules WILLIOT, Chef de Division Administratif, service
Population,
Monsieur Marcel DE RUYTER, Chef de Division Technique, service
Environnement,
Madame Dina LANSMAN, Responsable, Service Informatique,
Monsieur Guy LEONARD, Chef de Bureau Administratif, service
Secrétariat Général,
Monsieur Pierre VAN LAERE, Agent Technique en Chef, Service
Travaux,
Madame Sandrine HIGUET, Employée d'Administration, service Marchés
Publics,
Madame Anne-Sophie BREYER, Employée d'Administration, service
Marchés Publics,
Madame Claudine BLAMPAIN, Employée d'Administration, service
Culture,
Madame Marie-Agnès BASSAN, Prévention du Vol,
Monsieur Olivier GERARD, Employé d'Administration, Service
Comptabilité,



Services généraux 55, rue Gendebien 6200 Châtelet
Tél. : 071/24 32 11 – Fax : 071/24 32 50
E-mail : chatelet.infoville@skynet.be
DEXIA 091-0003690-33 – CCP 000-0005047-03



Monsieur Pascal QUINET, Fonctionnaire Adjoint, service Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention,
Madame Laura SIMONELLI, Chef de Projet, service Plan de Prévention et de Proximité,
Madame Martine PIRET, Chef de Bureau Administratif, service Politique des Quartiers,
Monsieur Frédéric DEMPTINNE, Employé d'Administration, service Marchés Publics,
Monsieur Benoit FRERE, Employée d'Administration, service Informatique,
Madame Lucrèce AUDIN, Employée d'Administration, service Enseignement,
Madame Stéphanie CAMPLI, Employée d'Administration, service Enseignement,
Monsieur Maurice LUTTERI, Délégué des quartiers de Faubourg/Carnelle,
Madame Mélissa SCIARRA, Employée d'Administration, service Politique des Quartiers,
Madame Magali JOLIET, Employée d'Administration, Politique des Quartiers, Secrétaire de séance.

Excusée : Madame Esther MUNGU, Employée d'Administration, service Politique des Quartiers.

Début de la réunion à 19 h 00.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, ouvre la réunion par un discours de bienvenue. Il adresse des remerciements aux Autorités Communales pour leur présence et pour le travail accompli.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, passe ensuite la parole aux différents Echevins afin qu'ils puissent expliquer également leurs attributions :

Madame Nathalie CATTALINI, explique quelles sont ses attributions :

- l'environnement,
- la mobilité,
- l'énergie,
- les marchés hebdomadaires.

L'environnement

L'environnement reprend 4 sections interdépendantes :

- la section que l'on pourrait appeler "écologie urbaine" et qui reprend l'ensemble des activités liées à la science environnementale : c'est à cette section que revient notamment, l'organisation de la "journée de l'arbre" ;

- la section "espace verts", chargée de l'entretien de tous les espaces publics ;
- la section "ville propre", chargée du maintien de la propreté et de la salubrité publique et qui opère en ligne directe avec le fonctionnaire sanctionnateur et les différents agents constatateurs communaux ;
- la section des cimetières (entretiens et inhumations.).

La mobilité

Le terme est particulièrement "à la mode" et la mobilité est devenue un critère d'appréciation dans beaucoup d'autres domaines. C'est ainsi qu'un rapport du Conseiller en Mobilité est sollicité pour certains permis d'urbanisme, ou que la CCAT (commission consultative d'aménagement du territoire) est devenue la CCATM, M pour MOBILITE.

L'énergie

Un guichet énergie est dorénavant mis à la disposition du citoyen les premier et troisième mercredi du mois. Ce guichet a pour but d'informer sur les différentes primes et aider le citoyen dans ses démarches.

Un conseiller en énergie va être engagé afin d'étudier les possibilités d'économie d'énergie dans les locaux communaux. Il donnera également des conseils techniques aux citoyens.

Les marchés hebdomadaires

Le service gère les demandes des maraîchers et place ceux-ci sur les marchés.

Monsieur Michel LAMBOT, énumère ses attributions :

- le folklore,
- les festivités,
- la vie associative,
- le jumelage,
- l'interpellation du citoyen.

Le folklore

Les marches folkloriques :

- l'asbl Saint-Roch,
- l'asbl Marche folklorique Saint-Roch,
- La marche Impériale Grande Terre,
- La marche Notre-Dame de Lourde (Du Baty et Saint-Ferdinand),
- La marche Notre Dame de Patience.

Les groupes folkloriques :

- Les Gilles de Châtelet,
- Le Groupe des Ambulanciers.

Les festivités

La vie associative

Le jumelage

Jumelage entre les différents villes et parfois différents pays, afin de favoriser les échanges et de faire connaître les différents produits, traditions,...

L'interpellation du citoyen

Lors des différents Conseils Communaux, les citoyens ont maintenant l'occasion de venir exposer leur problème auprès du Bourgmestre, des différents Echevins et des Conseillers.

Madame Françoise ABAD GONZALEZ, expose à son tour ses attributions :

- le guichet unique,
- l'urbanisme,
- l'aménagement du territoire.

Le guichet unique

Pour les entreprises qui désirent s'installer sur les territoires, tout les permis nécessaires (urbanisme et environnement) se trouvent dans un même guichet.

L'urbanisme

L'urbanisme reprend les activités technico-administratives liées :

- au permis d'urbanisme,
- au permis de lotir,
- à l'aménagement du territoire, les PCA, le permis d'environnement, le permis unique,
- la gestion du patrimoine communal,
- les assurances liées au charroi communal.

L'aménagement du territoire

Monsieur Michel FILLEUL, a pour attributions :

- la gestion des ressources humaines,
- l'informatique,
- les pensions,
- les infirmières,
- l'accueil,

- le patriotisme.

La gestion des ressources humaines

- Gestion du personnel communal ;
- Recrutement (employés, ouvriers).

L'informatique

- Gestion du réseau informatique de la Ville ;
- Gestion des espaces publics numériques ;
- Gestion du site de la Ville.

Les pensions

Dossiers pensions salariés et indépendants - survie - info pensions - GRAPA.

Les infirmières

Les soins à domicile sont donnés dans les communes de Châtelet, Châtelineau et Bouffioulx. Le bureau de l'infirmière en Chef se trouve 55, rue Gendebien.

L'accueil

L'accueil et l'orientation du citoyen.

Le patriotisme

Commémoration des armistices des différentes guerres (du 11 novembre 1918 et du 08 mai 1945). Le service garde le contact avec les différents acteurs. Il s'occupe du discours, des fleurs et du verre offert.

Monsieur Michel MATHY, quant à lui, a pour attributions :

- le budget finances,
- la tutelle,
- le logement,
- les Quartiers,
- l'emploi,
- le chauffage urbain (finances),
- le commerce,
- le centre Ville,
- les cultes.

Le budget finances

Le budget comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses

susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier, à l'exception des mouvements de fonds opérés pour le compte de tiers ou n'affectant que la trésorerie

Il est établi au sein du budget une distinction entre le service ordinaire et le service extraordinaire.

Les recettes et les dépenses, ainsi que leur résultat, sont irrévocablement imputés à un exercice et à un service.

La tutelle

La région wallonne octroie un budget à la Ville et contrôle les différentes dépenses faites par celle-ci.

Le logement

- Ancrage communal :
 - Coordination de la politique communale en matière de logement (social, moyen, insertion, transit) ;
 - Coordination de toute action visant à favoriser la concertation entre acteurs du logement sur le territoire en vue de développer des partenariats ;
- Permis de location ;
- Conseille, guide, assiste ou aiguille le citoyen :
 - Pour des problèmes liés aux logements (abandonnés, insalubres,),
 - Dans ses démarches pour l'obtention des primes de la Région Wallonne.

Les Quartiers

Histoire, légendes, folklore, mode de vie, tant de critères qui permettent à un individu de s'identifier à un quartier, ce lieu de vie où les habitants connaissent des problèmes spécifiques, ont des habitudes et des choses en commun.

La réunion de quartier est le lieu de concertation entre les autorités communales et les citoyens

Organiser et favoriser la participation du citoyen dans la vie de son quartier :

- c'est lui donner l'occasion de connaître ses voisins, de partager des points de vue, des expériences
- c'est lui donner les réponses aux nombreuses interrogations qu'il rencontre
- c'est aussi lui permettre de développer des projets en commun pour améliorer le confort de vie dans le quartier.

L'emploi

Située au cœur de la commune, la Maison de l'Emploi est un lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi.

Née d'un partenariat entre la commune, son CPAS et le FOREM, elle est un service ouvert à tous : chercheurs d'emploi, travailleurs, étudiants, stagiaires en formation professionnelle ou contrat d'apprentissage,...

Tout au long de l'année, une équipe de conseillers est à la disposition du public pour :

- Réaliser toute **démarche administrative** du ressort de FOREM Conseil ((ré)inscription, changement d'adresse, mise à jour des dossiers, attestations diverses,...) ;
- Conseiller et **aider les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi** ;
- Les **accompagner** dans leurs démarches ;
- Les **mettre en contact** avec un des partenaires de la Maison de l'Emploi (agences d'intérim, agence de développement local,...)

A la Maison de l'Emploi, le public a également accès :

- à des **offres d'emploi** mises à jour quotidiennement ;
- aux **technologies** nécessaires à une recherche d'emploi efficace (ordinateurs connectés à Internet, téléphones, fax, photocopieuses, imprimantes ;
- à de la **documentation** sur la rédaction du CV et de la lettre de motivation, l'entretien d'embauche, les entreprises, les métiers, les secteurs,...

Le chauffage urbain (finances)

Le commerce

Assistance dans le cadre d'un projet de création d'entreprise.

Le centre Ville

L'ASBL Châtelet Centre-Ville s'occupe de :

- ❖ L'organisation de la Cavalcade de Châtelet qui a lieu le dimanche de Rameaux (dernier dimanche avant Pâques) ;
- ❖ L'organisation de la fête de la Musique à Châtelet ;
- ❖ La brocante du mois de septembre dans le centre-ville de Châtelet ;
- ❖ La collecte et le traitement d'informations concernant l'évolution du centre-ville (outil de gestion) ;
- ❖ Le nettoyage et l'entretien du Centre-Ville et de ses espaces verts ;
- ❖ La présence des stewards urbains dans le Centre-Ville,...

Les cultes

Certaines églises sont subsidiées par la Ville. Les cultes s'occupent du budget afférent à la réfection de celles-ci.

Madame Marie-France TOUSSAINT, décrit également ses attributions :

- l'enseignement,
- la culture,
- les bibliothèques,

- les archives,
- la multiculturalité.

L'enseignement

- **Gestion des écoles communales** (personnel enseignant - personnel d'encadrement) :
 - Enseignement maternel
 - Enseignement primaire
 - Enseignement artistique
 - Enseignement de promotion sociale
- Gestion des mises à disposition des locaux scolaires ;
- Gestion du Conseil communal des enfants.

La culture

- Agenda culturel ;
- Promotion des artistes locaux ;
- Organisation d'expositions thématiques.

Les bibliothèques

- La bibliothèque locale Pivot,
- La bibliothèque de Bouffioulx,
- La Bibliothèque MACC,
- La bibliothèque Chez Nous.

Les archives

Archivage des différents documents communaux (actes de naissance, actes de décès, permis de conduire, relevés des Collège Communaux, relevés des Conseils Communaux, permis de bâtir,...)

La multiculturalité

Via le service de la Culture, ce service s'occupe des expositions des différents pays et met en place la possibilité pour les citoyens étrangers de suivre des cours de français.

Monsieur Alexandre DUPANLOUP, expose aussi ses attributions :

- l'état civil,
- la population,
- les sports,
- la jeunesse,
- l'extrascolaire,

- le tourisme.

L'état civil

Tout les documents relatifs à : la police des cimetières, la naissance, le mariage, le divorce, le décès, la reconnaissance de l'enfant, l'adoption, l'option de nationalité, le don d'organe, les dernières volontés et la concession de terrain avec caveau ou logettes de columbarium.

Ainsi que : les passeports, permis de conduire provisoire, cartes d'identité belges, changements de domicile, certificats divers, copies conformes, légalisation de signature, autorisations parentales, commerces ambulants, certificats d'hérédité, inscriptions des étrangers, élections - procurations, élections-frais de déplacement.

La population

- Délivrance d'extrait de casier ;
- Déchéances électorales ;
- Milice : engagement et pension ;
- Délivrance d'autorisation d'ouverture de débits de boissons spiritueuses .

Les sports

- Gestion des petites infrastructures de quartier ;
- Manifestations sportives ;
- Courses cyclistes ;
- Mérite sportif communal et provincial ;
- Location de la salle du parc communal ;
- Place aux enfants ;
- Validation des C3 temps partiels.

La jeunesse

- Plaine de jeux (Pâques/juillet/août) ;
- Collecte des œufs à Pâques.

L'extrascolaire

Le développement des projets extrascolaires (alte-garderie,...)

Le tourisme

- La maison de la poterie ;
- La maison Magritte ;
- Le pavillon du tourisme ;
- La réserve Sébastopol ;
- La Promenade "le Ravel" - Départ ;

- Le plan rocheux ;
- La promenade Magritte - Centre Ville ;
- Le parc communal ;
- La Chappelle Saint-Roch ;
- La poterie Biron ;
- La poterie Dubois ;
- La poterie Lardinois.

Monsieur Eric PAULUS, Chef de Corps, service de Police, quant à lui explique qu'il est chargé de faire respecter la loi sur 3 zones : Châtelet/Farçiennes/Aiseau-Presles.

Madame Jacqueline PENDEVILLE, Secrétaire Communale, quant à elle, est chargée de la préparation des affaires qui sont soumises au conseil communal ou au collège Communal. Sous l'autorité du collège communal, elle dirige et coordonne les services communaux et, sauf les exceptions prévues par la loi ou le décret, elle est le chef du personnel. Elle ne manque d'ailleurs pas de remercier les différents chefs de services ainsi que leurs collaborateurs pour le travail supplémentaire accompli afin que cette réunion soit la plus informative possible.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, reprend la parole pour, à son tour, expliquer l'ensemble de ses attributions que sont :

- la police administrative,
- les travaux,
- le patrimoine,
- les marchés publics,
- le 3^{ème} âge,
- le S.H.E.,
- la cellule de prévention.

La police administrative

Le Bourgmestre, est le chef de la police administrative. Il préside les collèges et conseils de police de la zone Châtelet/Farçiennes/Aiseau-Presles. Il signe les documents administratifs y relatifs.

Les Travaux

- le contrôle des réparations des tranchées en voirie et trottoirs,
- l'entretien et les réparations des abords des voiries (trottoirs, filet d'eau, bordures),
- l'entretien et réparation des égouts publics et curage des avaloirs,
- l'entretien et réparation des voiries (nids de poule),
- le salage en période hivernale,
- la pose de dolomies, cendrées, scories,....,

- le placement de la signalisation routière,
- le placement de signalisation pour divers travaux, festivités, incendies ou inondations,
- la location diverses au magasin communal (chaînes d'égouts, panneaux de signalisations, barrières,...),
- la dératisation - délivrance de produits raticides (magasin communal),
- l'éclairage public (communication pour réparations),
- l'aide pour interventions diverses à Belgacom, Electrabel, Brutélé,...
- les renseignements aux propriétaires pour raccordement particulier à l'égout,
- le marquage routier à retracer,
- les panneaux de signalisation (à remplacer ou replacer).

Le patrimoine

Gestion du mobilier et des locaux communaux.

Les marchés publics

Pourquoi une nouvelle loi sur les marchés publics?

- pour la mise en conformité aux normes européennes,
- pour la décentralisation de compétences vers les Villes et Communes,
- pour la motivation des actes administratifs,
- pour une meilleure mise en concurrence dans le cadre de la libéralisation des prix imposée par l'Europe pour la plupart des marchés.

L'Etat fédéral, les Régions, les Provinces, les Villes et Communes, les Intercommunales, les C.P.A.S., les fabriques d'églises,... sont concernés par les marchés publics.

Les types de marchés sont les Marchés de services, le marché de fournitures, le marché de travaux, le marché de concours et le marché de promotion.

Les procédures de mise en concurrence :

- a) la procédure négociée
- b) l'adjudication
- c) l'appel d'offres

En conclusion, les marchés c'est une affaire d'équipe, d'expérience, de réflexion et de conformité avec les différentes législations.

La responsabilité de la Ville sur la motivation est la transparence des actes.

Le 3^{ème} âge

Sur base d'une cotisation annuelle de 10 Euros, organisation de goûters, dîners, voyages avec la population du 3^{ème} âge.

Le S.H.E.

Le S.H.E. s'occupe des règles de sécurité, d'hygiène et d'entretien des employés et ouvriers.

La Cellule de Prévention

a) Plan de Prévention et de Proximité

Le Plan de Prévention de Proximité a pour objectif principal « la prévention du décrochage social par le développement d'une politique de proximité ».

Le programme d'actions de la Ville de Châtelet s'articule autour de deux axes principaux :

- le travail en quartier par le développement d'activités socioculturelles, multiculturelles, intergénérationnelles, formatives et sportives en faveur des habitants et des jeunes du quartier;
- le développement d'un axe toxicomanie en collaboration avec l'équipe des éducateurs de rue du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention de la Ville de Châtelet.

Les projets développés dans ce plan visent :

- à répondre aux besoins locaux en matière de prévention de la précarisation, de la pauvreté et de l'exclusion;
- à répondre aux besoins locaux en matière de réduction des risques liés à la toxicomanie;
- à retisser les liens sociaux, intergénérationnels et interculturels;
- à répondre aux besoins locaux en matière de prévention de la délinquance et d'assistance aux victimes.

Les actions du Plan de Prévention de Proximité :

Le travail en quartier :

- Accueil ponctuel de la petite enfance – Les haltes-garderies ;
- Accompagnement social dans le cadre de formations de quartier en alphabétisation/FLE à destination du public multiculturel ;
- Développement en partenariat d'activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- Permanence de l'écrivain public ;
- Soutien aux projets à destination des jeunes.

Le volet toxicomanie/Projet de réduction des risques :

Ce volet repose sur trois types d'action :

- La gestion du comptoir d'échange de seringues ;
- Accompagnement psychosocial du public toxicomane ;

- Développement d'actions de réduction des risques en milieu festif.

b) plan stratégique de sécurité et de prévention

- Prévention du cambriolage,
- Prévention du vol de/et dans les voitures,
- prévention du vol à la tire (pickpocket),
- médiation de quartiers,
- lutte contre les nuisances sociales,
- lutte contre les nuisances publiques liées à la consommation de drogues.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, propose ensuite à l'assemblée de poser leurs éventuelles questions.

Monsieur Maurice LUTTERI, Délégué des Quartiers de Faubourg/Carnelle soulève certains points, à savoir :

- Depuis la réfection de la rue de Namur, il y a un lampadaire brûlé, et l'éclairage est insuffisant surtout au niveau des passages pour piétons.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond qu'il va transmettre les doléances au MET.

- La possibilité de mettre la Place Saint-Roch en zone bleue afin de faciliter le stationnement.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond qu'il a déjà pris des dispositions et que l'enquête est en cours.

- Le marchand de voiture de la rue de Namur gare ses voitures sur la rue et empêche la visibilité pour les conducteurs sortant de la rue des Quartiers

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond que Monsieur PAULUS en prend note.

- La réfection de la rue de la Goulette

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond que cette rue fait l'objet d'une demande pour le prochain programme triennal. Il explique également que la partie supérieure de la rue d'Ormont sera bientôt réparée.

Un citoyen de la Galerie Saint Roch se plaint des camionneurs qui déchargent leurs cargaisons en bloquant les personnes en stationnement.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond que c'est une règle de courtoisie.

Un citoyen de la rue des Champs signale que cette rue est en circulation locale mais cette règle n'est pas respectée.

Monsieur Eric PAULUS, Chef de Corps, service de Police, répond qu'en cas de problème, il faut venir le signaler et la police mettra en place une "boîte noire" afin

de contrôler la circulation et la vitesse. Des dispositions seront prises selon les résultats de l'étude réalisée.

Un citoyen demande pourquoi la ville va remettre la rue Tienne Robeau en double sens et pourquoi ne pas avoir mis cette information dans le bulletin communal.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond que des informations ont été adressées aux citoyens à l'aide d'un plan de mobilité toute boîte et que personne n'est venu à l'administration afin de soulever ce problème. Un parking sera également prévu pour le stationnement.

Monsieur Michel MATHY, Echevin des Quartiers, répond que la ville ne peut pas contenter tout le monde et qu'à un moment donné il faut prendre des décisions.

Monsieur Marcel DE RUYTER, Chef de Division, intervient qu'il y a eu une enquête publique.

Un citoyen de la cité le Boulî demande à quand la réfection des trottoirs comme promis par le logis ?

Monsieur Michel MATHY, Echevin des Quartiers, répond que les travaux débiteront une fois que les constructions seront réalisées et informe que la réfection est subsidiée à 100 %.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond qu'il a eu une réunion avec le Directeur et les crédits sont prêts. Les travaux pourront donc débiter en 2008.

Un habitant de la rue des Gravelles demande pourquoi avoir mis des graviers dans cette rue car une fois le bon temps arrivé, il y a pleins de poussières.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond que ce n'est pas du gravier mais du "Fraisia", un résidu de rabotage des voiries en attendant la réfection. Cette rue nécessite des travaux conséquents, il faut donc attendre pour sa réfection.

Une citoyenne pose une question urbanistique. Ses parents ont un logement dans le centre ville qu'elle aimerait bien emménager pour y vivre ; mais le permis d'urbanisme est refusé à chaque fois pour différentes raisons !?

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond que la ville est attentive aux petits logements.

Madame Françoise ABAD GONZALEZ, Echevine de l'Urbanisme, signale qu'elle connaît le dossier exposé et propose d'en reparler en privé. Beaucoup de personnes font des travaux sans permis d'urbanisme et se disent qu'il régulariseront ensuite. Au centre Ville, des logements apparaissent, or nous les refusons afin de garder les commerces. Sur les plans, les logements sont toujours bien, mais une fois que nous allons voir sur place, parfois c'est catastrophique.

Monsieur Maurice LUTTERI, Délégué des Quartiers de Faubourg/Carnelle, dit qu'aux rues de Carnelle, de Binche et de l'Armée Française les habitants doivent payer les eaux usagées. Il demande si la Commune intervient dans les frais pour les personnes qui n'ont pas d'égouts.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond que les gens étaient au courant avant de bâtir mais la ville pourra étudier la question afin de, éventuellement, diminuer la taxe pour ces riverains.

Un citoyen demande s'il y a moyen de créer un syndicat afin de réunir toutes les consommations de gaz et d'électricité afin de diminuer sa facture.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, signale au citoyen que le fournisseur de la ville est Electrabel et qu'il en est fier. Beaucoup de société vendent maintenant de l'électricité mais font beaucoup d'insatisfaits.

Madame Nathalie CATTALINI, Echevine de l'Environnement, répond que les achats groupés sont très compliqués et qu'il faut respecter les règles des marchés publics. "Power for you" permet de diminuer sa facture d'électricité mais il faut s'affilier et ils n'ont pas la capacité de fournir tout le monde. Il faut aller voir sur le site de l'énergie qui est www.energievallonie.be les différents tarifs de l'énergie. Ces prix sont mis à jour mensuellement, les distributeurs peuvent changer les prix à leur guise. Les fournisseurs d'énergie de la Commune sont Electrabel pour l'électricité et Luminus pour le gaz. Il faut tenir compte des différents profils.

Un citoyen demande s'il y a possibilité de mettre des éoliennes sur le territoire.

Madame Nathalie CATTALINI, Echevine de l'Environnement, répond qu'une étude sera réalisée afin de voir d'éventuels endroits pour les implanter.

Un citoyen demande s'il y a moyen de modifier le temps d'un feu rouge car le mardi il y a beaucoup de bouchons sur le ring.

Monsieur Daniel VANDERLICK, Bourgmestre, répond que c'est un réglage à faire et qu'il faut poser la question au Ministère. Il a aussi déjà remarqué que certains feux passent vite.

Il propose de clôturer la réunion et remercie l'assemblée de leur présence.

Fin de la réunion à 21h10.